

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES
COURANTES ET SERVICES
Dossier de Consultation des Entreprises
(D.C.E.)**

PERSONNES PUBLIQUES

**CENTRE JEAN MARIE LARRIEU
414 rue du Layris
65710 CAMPAN**

**Etabli en application du Code de la Commande Publique en vigueur au 1^{er} avril 2019 :
CCAG FCS en vigueur au 30 mars 2021**

ACQUISITION DE VEHICULES

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

Le présent D.C.E. est à retourner, après avoir complété la mention ci-dessous.

Je soussigné, Entreprise représentée par
Mme/Mr, certifie avoir pris connaissance et m'engage à respecter le présent D.C.E.

Date

Signature

A. PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS

A.1 LE CENTRE JEAN MARIE LARRIEU

Le CJML est un établissement médico-social public autonome accueillant des mineurs en situation de handicap.

Il comporte 3 sites dans le département des Hautes-Pyrénées

- Campan
 - ITEP
 - IME
- Tarbes
 - IME
- Lannemezan
 - IME
 - ITEP
 - SESSAD

B. IDENTIFIANTS

Désignation, adresse, téléphone du service qui passe le marché :

CENTRE JEAN MARIE LARRIEU

414 rue du Layris

65710 CAMPAN

☎ 05.62.91.32.50

Référence interne du marché :

MAPA FB 2026 – 14 001

Désignation, adresse, téléphone de la personne habilitée à donner les renseignements :

Madame Michèle SARTHE

Responsable ACHATS

☎ 05.62.91.32.60

Monsieur Maxime GARCIA

Responsable Services Techniques CJML

☎ 06.18.74.27.32

Désignation, adresse, téléphone du Comptable assignataire :

Service de Gestion Comptable de Tarbes - Antenne Argelès-Gazost

7 passage du Parc BP 106 65400 ARGELES-GAZOST Cedex- ☎ 05.62.97.24.00

C. OBJET ET COMPOSITION DE LA CONSULTATION

a. OBJET DE LA CONSULTATION

Le marché a pour objet la prestation désignée ci-dessous :

ACQUISITION DE VEHICULES

b. DURÉE

Le marché est un achat ponctuel **à réaliser et à livrer au plus tard avant le 31 décembre 2026.**

c. LIEU D'EXÉCUTION

CENTRE JEAN MARIE LARRIEU

414 rue du Layris

65710 CAMPAN

d. ALLOTISSEMENT

Le marché n'est pas alloti.

D. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

a. ETENDUE ET MODE DE CONSULTATION

Article et alinéa en vertu desquels le marché est passé :

Le présent marché est passé sous forme d'une procédure adaptée selon les dispositions de l'Art. L2121-1 et suivants et de l'Art. R2124-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Le marché est conclu en référence au Cahier des Charges Administratives Générales – Fournitures Courantes et de Services en vigueur au moment de sa publication (arrêté du 30 mars 2021).

b. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra indiquer également les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- ✓ En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

- ✓ En qualité de membres de plusieurs groupements

c. VARIANTE

Les variantes ne sont pas autorisées.

d. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à CENT VINGT (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

e. CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par les articles L2112-2 et L2112-3 du Code de la Commande Publique.

E. ATTENTES TECHNIQUES

Accès utilisateurs :

Le candidat devra joindre à son offre la fiche technique de tous les matériels proposés.

3.2 Sécurité :

L'ensemble des fiches techniques de sécurité devra être fourni.

L'absence des certificats de conformité ainsi que des rapports de vérification entraînera le rejet de l'offre.

F. DESCRIPTION DES BESOINS

LOT UNIQUE ACQUISITION DE 2 VEHICULES SEGMENT B TYPE CITADINE

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

CENTRE JEAN MARIE LARRIEU

414 rue du Layris

65710 CAMPAN

CARACTERISTIQUES – PRESTATION DE BASE

Un descriptif des caractéristiques et critères attendus est décrit ci-dessous.

GARANTIE / MAINTENANCE

Le matériel sera garanti pour une durée minimale de 2 ans à dater de la mise en circulation (date de la carte grise). Le candidat mentionnera la durée de garantie (24 mois minimum) et les prestations qui y sont associées.

Pendant toute la durée de la garantie, le fournisseur s'engage à effectuer gratuitement (pièces et main d'œuvre) le changement des pièces reconnues défectueuses par le constructeur, ou leur remise en état, à sa convenance, par un atelier de son réseau commercial.

Le candidat détaillera dans sa proposition les points concernant la maintenance des équipements proposés. Il fournira une documentation technique en langue française indiquant les modalités de leur mise en fonction

CARACTERISTIQUES EXIGÉES – PRESTATION DE BASE

- ☐ Véhicule 5 places
- ☐ 5 portes
- ☐ Catégorie : chiffrage base véhicule
- ☐ Motorisation : **chiffrage en version diesel ou hybride**
- ☐ Boîte à vitesse manuelle ou automatique
- ☐ Coloris blanc
- ☐ Direction assistée
- ☐ Fermeture centralisée
- ☐ Autoradio – prise USB
- ☐ Climatisation
- ☐ GPS live
- ☐ Caméra de recul
- ☐ Régulateur de vitesse
- ☐ Volant et siège conducteur réglables en hauteur et profondeur
- ☐ Vitres électriques avant
- ☐ Puissance 90 ou 110 CH
- ☐ Rétroviseurs rétractables automatiquement
- ☐ Feux automatiques (route, plein feux etc)
- ☐ Essuie glaces automatiques
- ☐ Frais d'immatriculation inclus dans l'offre (plaques et carte grise).

OPTIONS(S) DEMANDÉE(S)

- ☐ 4 Pneus neige montés sur jantes
- ☐ Housses sièges auto
- ☐ Tapis de sol plastiques
- ☐ Bluetooth
- ☐ Extincteurs
- ☐ Lampe de poche
- ☐ Roue de secours et cric

☐ Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit **d'accepter ou refuser ces options.**

PROPOSITION DU CANDIDAT

Quantité : 2 exemplaires

Marque proposée :

Type :

Date de livraison :

CARACTERISTIQUES DES VEHICULES

Puissance (CH)

Consommation - cycle mixte

Emission GES

Durée de garantie (minimum 2 ans)

PRESTATION	PRIX
PRESTATION DE BASE	
Véhicule	
Frais d'immatriculation et carte grise	
EQUIPEMENT OPTIONNEL	
Roue de secours et cric	
4 Pneus neige montés sur jantes	
Extincteurs	
Lampe de poche	
Housses de siège	
Bluetooth	

Tapis de sol plastiques	
TOTAL HT pour un véhicule	
TOTAL TTC pour un véhicule	
SOIT POUR LES DEUX VEHICULES	
TOTAL HT	
TOTAL TTC	

Les offres devront être remises au plus tard le **24 septembre 2026 à 16h00** aux coordonnées suivantes :

LE CENTRE JEAN MARIE LARRIEU

414 rue du Layris

65710 CAMPAN

Site internet : www.marche-publics-hopitaux.com – rubrique service des marchés

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

LE CENTRE JEAN MARIE LARRIEU

414 rue du Layris

65710 CAMPAN

f. Transmission électronique

Les offres électroniques devront être remises sur la plateforme suivante :

www.marches-publics-hopitaux.com

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichier ou dossier comprenant les pièces de l'offre).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Toute modification du dossier de consultation fait l'objet d'un envoi électronique à l'adresse email qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier.

Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre en dernière minute et de s'être assurés par un test préalable qu'ils maîtrisent bien le mode de fonctionnement de la plateforme.

Il est recommandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- Les formats de fichiers envoyés devront être « .doc / .pdf / .xls »
- Ne pas utiliser certains outils notamment les macros

- Tous les fichiers devront être préalablement traités à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

Le candidat peut effectuer à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier ou sur support physique électronique. Les documents de la copie de sauvegarde doivent également être signés. Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « ne pas ouvrir – copie de sauvegarde ».

G. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

g. DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent DCE, faisant office de Règlement de Consultation (RC), Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).
- Descriptif des caractéristiques et critères attendus pour chaque lot
- DC1
- DC2
- ATTR11

h. MODIFICATIONS DE DÉTAIL DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever de réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

H. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des candidats seront rédigées en langue française et exprimées en Euros. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifié conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat produira un dossier complet en un exemplaire papier ou un exemplaire dématérialisé comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

Dossier d'offre

Le marché est constitué par les éléments contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante:

- ☒ Le présent DCE dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi
- ☒ Fiches techniques des véhicules proposés / Mémoire Technique

- ☒ Attri1
- ☒ DC1 lettre de candidature
- ☒ DC2 Déclaration du candidat
- ☒ Attestation d'assurance

I. CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

Les propositions des prestataires seront jugées au regard des critères suivants, hiérarchisés par ordre de priorité décroissant :

- Prix de la prestation : 55%
- Technique : 30 %
La valeur technique sera appréciée en tenant compte du service après-vente, de la puissance, des options et aménagements, des conditions et durée de garantie (minimum de 2 ans) et des émissions GES.
- Délai de livraison : 15 %

Une première analyse globale sera réalisée à l'issue de laquelle des négociations pourront éventuellement être menées avec le ou les meilleurs candidats.

J. DUREE DU MARCHE

La prestation doit être réalisée **et livrée au plus tard le 31 décembre 2026.**

K. PRIX

Le marché est traité à prix unitaires.

Le prix de la fourniture est fixé franco de port dans le bordereau de prix remis par le candidat. Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement commandées et livrées.

Les prix sont fixes, fermes, non révisables.

L. MODE DE REGLEMENT

Le mode de règlement proposé est le virement avec mandatement à 30 jours maximum.

Le candidat retenu devra déposer la facture sur la plateforme Chorus. Seul ce dépôt fera office de point de départ pour le délai de paiement de 30 jours.

Personne(s) habilitée(s) à signer les bons de commande du marché :

Le Directeur, Ordonnateur Du Centre Jean Marie LARRIEU
ou son représentant

Les factures devront être adressées à chaque site sous forme dématérialisées.

M. ASSURANCES

Le titulaire du marché est responsable, en toutes circonstances et pour quelque cause que ce soit, du matériel et du personnel qu'il affecte à l'exécution du marché.

Le titulaire devra justifier, dans les 15 jours suivant la notification du marché, d'une assurance tous risques contractés auprès d'une compagnie agréée, garantissant sa responsabilité civile sur le personnel et son matériel au titre de ce marché. Cette assurance devra couvrir notamment :

- ✓ les pertes et dommages causés par des personnes dont l'assuré est civilement responsable, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- ✓ les pertes et dommages causés par des tiers, quelles que soient la nature et la gravité des fautes de ces personnes ;
- ✓ les pertes et dommages causés aux tiers du fait d'accidents ou d'incendies par ses matériels d'industrie, de commerce ou d'exploitation.

En outre, le titulaire sera tenu d'informer l'administration de toute modification afférente à ses assurances, notamment la résiliation ou le changement de compagnie. En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du titulaire.

N. PENALITES

A. DISPOSITIONS GENERALES

Par dérogation à l'article 14 du CCAG FCS, les pénalités figurant ci-après sont applicables sans mise en demeure préalable et sont dues dès le premier euro sans notion de plafonnement.

B. PENALITES EN CAS DE RETARD DANS LA MISE EN ŒUVRE DU SERVICE

Par dérogation à l'article 14 du CCAG FCS, les pénalités pour retard d'exécution sont les suivantes : lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci encourt, sans mise en demeure préalable, des pénalités à hauteur de 25€ par jour de retard par rapport à la date de livraison qui sera validée conjointement avec le titulaire lors de l'attribution du marché.

O. CONDITIONS DE RESILIATION

En cas de manquement aux clauses contractuelles, le pouvoir adjudicateur du marché pourra résilier de plein droit le marché sans indemnités et après en avoir informé le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

P. LITIGE

Le tribunal administratif compétent pour tout litige sera celui du siège social du donneur d'ordre au moment du litige à savoir le Tribunal administratif de Pau sis, 50 Cours Lyautey, 64010 Pau.

Q. VISA

Le présent DCE devra être signé par le candidat et l'ensemble des 16 pages paraphées ainsi que les différentes annexes.

Lu et Approuvé à

Le

Nom du Signataire :

.....

Prénom du Signataire :

.....

Fonction :

.....

Signature et Tampons de la société :